





6 et 7 Août 2016 Les Boucles Chevrotines

Comptant pour les Championnats de Hainaut, de Brabant Francophone, de Luxembourg, de la Fédération Wallonie-Bruxelles,. Epreuve OPEN (participation étrangère et RACB autorisées) - FIRC Organisation de l'Ecurie Automobile Rançoise

REGLEMENT PARTICULIER















EPREUVE: BOUCLES CHEVROTINES

VISA ASAF N°: 001 DATE: 6 et 7 AOUT 2016

ORGANISATEUR: ECURIE AUTOMOBILE RANCOISE

N° D'ENTREPRISE : 433.743.319

ADRESSE DES VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES :

Salle communale, rue de la Station à 6470 SAUTIN

50.164177, 4.226384

REMARQUE:

R.T.G. = Règlement Technique Général R.S.G. = Règlement Sportif Général. R.P.R. = Règlement Particulier Rallyes

REGLEMENT PARTICULIER

PREAMBULE:

La Division "HISTO- DEMO" des rallyes de types B, B-Short et Rallyes Sprints (Voir Art. 26.2 et 26.11.6, du RPR) a été initiée par l'ASAF afin de créer, au sein d'une épreuve contemporaine, une évocation d'un Rallye-Sprint ou d'un Rallye, tels qu'ils étaient pratiqués il y a quelques décennies et d'y faire évoluer des voitures de l'époque.

Bien que faisant revivre une épreuve sportive et étant organisée comme telle, notamment sur le plan de la sécurité, la Division "HISTO – DEMO" n'est pas une compétition.

Aucune notion de temps n'est prise en considération, aucun chronométrage n'est réalisé et aucun classement n'est établi, à aucun moment de la manifestation.

La Division "HISTO – DEMO" doit donc être considérée comme une démonstration permettant aux participants de découvrir des parcours fermés à la circulation publique, présentant les meilleures conditions de sécurité possibles et d'y évoluer, chacun à leur rythme.

<u>Avertissement</u>: Les manifestations de ce genre n'étant pas des "courses", le style de conduite à y adopter doit tenir compte de cette particularité. En conséquence, l'organisateur (ou les Commissaires Sportifs présents) excluront sans appel, tout concurrent dont ils jugeront le comportement dangereux, tant pour lui que pour les autres.

Respect de l'itinéraire

Les participants sont tenus de suivre l'itinéraire imposé par l'organisateur pour se rendre vers chaque ES, se rendre d'une ES à l'autre et rejoindre le départ après avoir parcouru les tronçons fermés à la circulation. Cet itinéraire est consigné dans le road-book qui leur sera fourni.

Coéquipier

Le coéquipier <u>(obligatoirement le même durant tout le meeting)</u> d'une voiture inscrite en Division "HISTO - DEMO" **ne peut être mineur** (il doit avoir atteint l'âge de **18 ans**).

Aucun passager, autre que le coéquipier repris sur la liste des équipages qualifiés ne pourra intégrer la voiture, à aucun moment de la manifestation.

Temps maximum

En vertu de l'Art. 26.11.6.10 du RPR (Division Histo-Démo), les organisateurs appliqueront une limitation du temps de fonctionnement des infrastructures mises en place. Cette disposition est nécessaire pour éviter que les organisateurs n'attendent indéfiniment des concurrents en panne, non désireux de parcourir chaque boucle ou rentrés chez eux sans prévenir.

Elle est également nécessaire pour établir et respecter le timing de la manifestation, plus d'une boucle étant prévues au programme.

L'organisateur pourra fixer un délai indicatif raisonnable pour parcourir chaque secteur, section ou boucle. Il est à noter que l'organisateur pourra considérer, que le délai de mise hors course (tel qu'il est calculé pour les rallyes de type B et tel qu'il est décrit à l'Art. 18 du RPR), applicable aux concurrents des autres divisions, représente ce "délai indicatif raisonnable".

Dans ce cas, les ES deviendront successivement inaccessibles à l'expiration du "délai de mise hors course", calculé sur base du timing du dernier concurrent de la Division HISTO-DEMO à avoir pris le départ de la section ou boucle.

Ces indications seront communiquées lors de leur passage au contrôle administratif.

Les concurrents qui pourraient se trouver dans l'impossibilité de se présenter endéans la durée de fonctionnement d'une ES se rendront directement à la suivante ou au parc de regroupement suivant d'où ils pourront repartir, en temps voulu et, éventuellement, poursuivre la manifestation.

Admission des véhicules (Voir Art. 27. 5.1. du RPR)

- Seul, un véhicule immatriculé, fabriqué, mis en circulation ou homologué <u>avant le 31 décembre 1990 à minuit</u> est admissible. **Aucune exception ne sera autorisée**.

En dérogation, des véhicules de même « Body » mais équipés de culasse et/ou moteur de substitution pourront également être admis au départ, aux deux conditions cumulées suivantes :

- que le modèle ainsi créé **ait existé tel quel** ou ait fait l'objet d'une **homologation** par la FIA **endéans la période de référence** ;
- que **l'élaboration sécuritaire** imposée par les modifications apportées, soit à la hauteur des performances majorées.

De plus, une voiture ne pourra être équipée d'un système de suralimentation ou d'une motorisation "Diesel" que si le modèle d'époque en était équipé également.

En outre, le mode de transmission (traction, propulsion, 4 roues motrices) devra être conservé.

- Aucun passeport technique ni aucune fiche d'identité ne devront être produits ;
- Le véhicule devra être en <u>conformité</u> avec les impositions légales en matière de circulation routière, tant au niveau des documents, des équipements de sécurité qu'au niveau du bruit ;
- Tous les véhicules <u>immatriculés à l'étranger</u> devront être conformes à la législation de leur pays d'immatriculation ainsi qu'au présent règlement. Ils devront être conformes aux normes de bruits en vigueur en Belgique.

Normes techniques

Seules, en principe, les voitures "conduites intérieures" sont autorisées à participer.

Les voitures du type "cabriolet" ne seront admises au départ que capote ou toit fermé, ou si elles sont munies d'un arceau "6 points" avec barres longitudinales supérieures, empêchant la pénétration des fils métalliques dans l'habitacle.

Il est toutefois précisé que cette dernière disposition ne s'applique pas de manière contraignante aux véhicules non pourvus à l'origine de capote ou de toit fermé et dont la première mise en circulation a été effectuée au plus tard le 31/12/1961.

L'arceau de sécurité (voir Ch. VI, art. 4.2, du Règlement Technique Général) et le pare-brise en verre feuilleté ne sont pas obligatoires mais sont recommandés.

Joindre à la demande d'engagement, la feuille spécifique des "Vérifications".

Equipement sécuritaire

En tout état de cause, le port du casque, par le conducteur et son passager, est obligatoire durant les parcours sur routes fermées. Le port du casque est INTERDIT durant les parcours de liaison.

Comportement responsable

Les pénalités en temps étant inadéquates dans le cadre de la Division Histo-Démo, elles y seront remplacées par des amendes et/ou des "Avertissements". A la réception de son deuxième "Avertissement", le participant concerné sera exclu de la manifestation sans remboursement des droits d'engagement.

De tels "Avertissements" (carton Jaune et carton rouge) seront adressés, entre autres, aux participants, pour infraction au règlement des "Reconnaissances", pour dépassement du nombre de tours de boucle à effectuer dans les étapes "Show", pour sortie du bras ou de la main (pilote ou passager) par la fenêtre de la voiture au cours des passages en ES, pour conduite dangereuse, etc.

Rappel: Si d'autres équipements de sécurité (SOUS-VETEMENTS HOMOLOGUES, CAGOULE, CHAUSSURES et GANTS IGNIFUGES, HANS, HARNAIS HOMOLOGUES, SIEGES BAQUETS HOMOLOGUES, ARCEAUX COMPLEXES, par exemple) ne sont pas IMPOSES mais simplement recommandés aux équipages, il est clair qu'ils ne leur sont, en aucun cas, INTERDITS! Chacun jugera, en adulte responsable, lesquels il estime indispensables à sa sécurité personnelle, suivant ses opinions, l'élaboration et les performances de sa voiture, sa manière de la piloter ou d'appréhender la philosophie de ces disciplines.

I. TIMING (Dates et Heures)

- 25.05.2016 Parution du Règlement Particulier
- 24.06.2016 Date de début des engagements
- 08.07.2016 Fin de la période des engagements assurés pour les "engagés prioritaires"
- 03.08.2016 20h Clôture des inscriptions à droits simples
- 04.08.2016 Jeudi :
 - 20h30 Attribution des numéros et Affichage de la liste des engagés

à la TAVERNE DE LA JEUNESSE, rue Pauline Hubert n°32 à 6470 RANCE Tél : 060/730279

06.08.2016 Samedi :

• A 9h (uniquement pour les pilotes étrangers ou participant au FIRC) :

Ouverture du secrétariat et du contrôle administratif (licences, cartes d'identité, permis de conduire), des licences "1 J-B" et "1 J-A4", distribution du road-book et des documents "assistance".

- A 9h15 (uniquement pour les pilotes étrangers ou participant au FIRC) :
 Début des reconnaissances
- A 10h: Ouverture du secrétariat et du contrôle administratif (licences, cartes d'identité, permis de conduire), des licences "1J-B" et "1J-A4", distribution du roadbook et des documents "assistance" pour les autres concurrents
- A 10h15: Début des reconnaissances pour les autres concurrents
- A 13h : Clôture des inscriptions à droits majorés
- A 14H30 : Fermeture des VA
- A 15h: Ouverture des VT, Heure de présentation des véhicules Histo-Démo, Heure de présentations aux VT des véhicules étrangers ou participant au FIRC
- A 19H : Clôture des VT
- A 18h30 Fin absolue des reconnaissances pour les pilotes étrangers ou participant au FIRC
- A 19h30 Fin absolue des reconnaissances pour les autres concurrents
- A 19h30 Fermeture du secrétariat et de la permanence

- 07.08.2016 Dimanche:

- A 6h45 Ouverture du secrétariat et des éventuelles VA et VT complémentaires
- A 7H15 Fermeture des VA et VT complémentaires
- A 7H20 Affichage de la liste des voitures et équipages qualifiés
- A 7H30 Ouverture du parc fermé de départ
- A 8H Briefing du Directeur de Course au Chapiteau
- A 8h10 Départ de la voiture 00
- A 8h20 Départ de la voiture 0
- A 8h30 Départ de la première voiture pour la 1ière boucle
- Départ de la première voiture PH suivi des Histo-Démo, environ 30' avant le départ du premier concurrent moderne pour la 2^{ème} boucle
- A 12h30 Départ de la première voiture pour la 2ème boucle
- A 16h15 Départ de la première voiture pour la 3ème boucle
- A 19h Arrivée de la première voiture
- Affichage des résultats 30' après l'arrivée du dernier concurrent
- Officialisation des résultats 60' après l'arrivée du dernier concurrent
- Proclamation des résultats 90' après l'arrivée du dernier concurrent

II ORGANISATION

Art. 1. Organisation

L'ASBL Ecurie Automobile Rançoise organise, les 6 et 7 Août 2016 les Boucles Chevrotines, 9ème édition. Cette épreuve sera disputée conformément aux dernières Prescriptions de l'ASAF et au présent règlement particulier, auxquels les concurrents s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur engagement.

Comité organisateur

_	Directeur de course	DELRUE CINDY	Lic ASAF n°218
-	Directeur de course adjoint	DOFFIGNY MICHEL	Lic ASAF n°221
-	Directeur de la sécurité	MATON ROBERT	Lic ASAF n°291
-	Directeur de la sécurité adjoint	KRONER ANDRE	Lic ASAF n°347
-	Secrétaire du meeting	BOURGUIGNON BRIG	SITTE Lic ASAF n°222
-	Secrétaire du meeting adjoint	HANNOTEAU FREDER	IC Lic ASAF n°223

Officiels délégués à l'épreuve par le pouvoir sportif

_	Collège	des	Commissaires	Sportifs
---	---------	-----	---------------------	-----------------

Président	ROQUET Michel	Lic ASAF n°951
Membre	BRECHT Patrice	Lic ASAF n°266
Membre	DOHY Philippe	Lic ASAF n°926

- Collège des Commissaires Techniques

Président	BAR Yves	Lic ASAF n°802				
Membre	RIHOUX Daniel	Lic ASAF n°813				
Membre	LIBOIS Didier	Lic ASAF n°330				
Membre	Deleersnijder Laurent Lic ASAF n°3					
Stagiaire	BERNARD A	Lic ASAF n°353				
Secrétaire	DENEUFBOURG Patrick Lic ASAF n					
Secrétaire	Liemans Katia	Lic ASAF n°902				
Inspecteur "Sécurité "	LIMBOURG Eddy	Lic ASAF n°311				
Observateur ASAF	LIEGOIS Jules	Lic ASAF n°937				

Observateur ASAF

Officiels d'épreuve mandatés par l'organisateur

_	Relation concurrents	KEPPENS Eric	Lic ASAF n°230
_	Relation concurrents	SAVARI Remy	Lic ASAF n°254
-	Responsables des EC1	DEMARTEAU René	Lic ASAF n°801
-	Responsables des EC2	CAREME Christian	Lic ASAF n°872
-	Responsables des EC3	MODAVE Louis	Lic ASAF n°653
_	Responsables des EC4	JONIAUX Luc	Lic ASAF n°367
-	Chefs de Sécurité des EC1	MASSART Eric	Lic CAS n°21422
-	Chefs de Sécurité des EC2	DEJASSE Didier	Lic CAS n°21758
-	Chefs de Sécurité des EC3	GOBEAU Frédéric	Lic CAS n°22206
_	Chefs de Sécurité des EC4	JONIAUX Michael	Lic CAS n°20269

<u>Secours médicaux</u>

- Equipe médicale : CRS MEDICAL

- Ambulances: CROIX ROUGE Nombre: 5

Les Boucles Chevrotines sont placées sous le haut patronage de :

Messieurs: Jean-François GATELIER, Bourgmestre de Sivry-Rance

> François DUCARME, Premier Echevin Michel POUCET. Echevin des Finances Alain Lalmant, Echevin des Travaux

En collaboration avec:

Les services Communaux des entités de Sivry-Rance, Froidchapelle et de Beaumont

La police de la zone « BOTHA »

Les services de dépannage : LORGE Raphaël et DELAHAUT Jérôme

III MODALITES GENERALES

Art. 2. Eligibilité

Le Rallye des Boucles Chevrotines est une épreuve de type B inscrite au calendrier « OPEN » de la F.I.A. (E.N.P.E.A.), comptant pour le Championnat de la Fédération Wallonie-Bruxelles et les Championnats de la Province de Hainaut, de Brabant Francophone, de Luxembourg, le Flanders International Rally Challenge, le « Challenge Bruno Thiry » et « Prov'historic Masters Challenge » de l'ASAF.

Art. 3. Admission des véhicules

- L'épreuve accueillera les concurrents des Divisions 1, 2, 3 et 4, ceux des Divisions PH Classic et PH S/R ainsi que ceux de la Division Histo-Démo.

Art. 4. Description du parcours

- 3 boucles identiques d'une longueur de 83,9 Km

Par boucle, 3 sections et 4 étapes de classement :

EC 1: 14,6 Km (100 % asphalte)

EC 2 SHOW: 9,4 Km (100 % asphalte)

EC 3:9,7 Km (100 % asphalte)

EC 4:7 km (100 % asphalte)

Total: 251,7 Km, dont 122,1 Km d'EC

Les concurrents des Divisions Prov'Historic et de la Division Histo-Démo ne participeront pas en section 1 - aux EC 1 et 2 (Attention : Voir Art. 26.4 et 26.11.5.2, du RPR).

Les Divisions <u>PH</u> prendront le départ avant les concurrents des autres Divisions au départ de la section 1 EC3 La Division <u>Histo-</u>Démo suivra les PH et prendra le départ 5 minutes après le dernier concurrent PH .

(Voir Art. 12.2 et 26.2, du RPR)

Art. 4 Bis - "Chicanes pénalisantes" (Voir Art. 13.6.1, du RPR)

<u>Attention</u>: Au cours de cette épreuve, des <u>pénalités</u> pour déplacement d'un élément d'une chicane seront d'application.

Déplacement d'un élément d'une chicane artificielle :

- 2^{ème} infraction.......**30 secs**
- 3^{ème} infraction......**hors course**

Art. 5. Engagement

5.1. Procédure : Attention, un bulletin incomplet ne sera pas enregistré !

Le **bulletin d'engagement** lisiblement complété, accompagné de la fiche des "Vérifications", DEVRA parvenir, uniquement, **par voie postale**, au plus tôt le 24.06.2016 et, au plus tard, le 02.08.2016 avant 19H 00, à DELRUE Cindy, Avenue Eléonore d'Autriche n°3 à 5660 MARIEMBOURG.

N.B.: Aucun envoi recommandé ne sera, ni accepté, ni retiré.

Le montant du droit d'engagement devra OBLIGATOIREMENT être viré au crédit du seul compte bancaire suivant et s'y trouver en dépôt avant le 03.08.2016 à 12 heures (Attention aux délais bancaires).

Banque ING : BIC : BBRUBEBB – IBAN N $^\circ$: BE40371004694563 Intitulé : ECURIE AUTOMOBILE RANCOISE Avec communication : Boucles Equipage X / Y Div et Cl.

Rappel: Le double d'un formulaire de virement n'est pas une preuve de paiement.

Passé ce délai, il sera encore possible de s'inscrire ou de payer le montant des frais d'inscription jusqu'au 06.08.2016 à **13heures**, moyennant le paiement d'une majoration de 125€. (Voir Règlement Sportif général, Art. 9.1.b)

Photocopies des licences

Afin de faciliter le travail administratif des organisateurs et en vue d'une gestion plus rapide du secrétariat de l'épreuve, les concurrents sont invités à joindre à leur demande d'engagement, un document reprenant les photocopies de leurs licences, en cours de validité (pilotes et copilotes).

5.2. Nombres maximaux d'engagés

A) Divisions obligatoires

Le nombre de participants est limité à 140 en ce qui concerne le cumul des Divisions 1, 2, 3, 4, PH Classic et PH S/R

ATTENTION : Si le nombre de demandes d'engagements régularisés dépasse ce chiffre, la procédure décrite à l'Art. 9 du RSG sera intégralement et strictement appliquée.

C'est ainsi que l'organisateur acceptera comme réservistes, 28 concurrents qui seront éventuellement appelés à prendre le départ si des défections interviennent parmi les 140 équipages initialement retenus, comme indiqué ci-dessus (voir Art. 9.2 du RSG).

<u>Remarque</u>: Les <u>pilotes</u>, prioritaires aux termes de l'Art. 5. 2, du RPR sont assurés d'être admis au départ pour autant que leur demande d'engagement complète et régularisée (droit d'engagement sur le compte bancaire) parvienne à l'organisateur avant le 8.07.2016 (30ème jour avant la date de l'épreuve) à 18heures.

Passé ce délai, plus aucune préséance ne leur sera accordée et leur demande sera traitée avec l'ensemble et suivant l'ordre chronologique de réception.

B) Division facultative

Le nombre de participants est limité à 10, en ce qui concerne la Division "Histo-Démo" (Voir Art. 9.2 du RSG et Art. 5, du RPR)

ATTENTION: Si le nombre de demandes d'engagements régularisées dépasse ce chiffre, la procédure décrite à l'Art. 9 du RSG sera également intégralement et strictement appliquée ici. C'est ainsi que l'organisateur acceptera comme réservistes, 2 **(20%)** concurrents qui seront éventuellement appelés à prendre le départ si des défections interviennent parmi les 10 équipages initialement retenus, comme indiqué ci-dessus (IMPORTANT: Voir Art. 5.1 et 5.2 du RPR).

C) Remarque importante

Le nombre cumulé des participants admis au départ s'élève donc à 150

Si le nombre de concurrents maximal accepté dans l'une ou dans l'autre catégorie n'est pas atteint, le nombre des participants acceptés dans l'autre pourra être dépassé, jusqu'à concurrence du nombre cumulé, repris ci-dessus.

5.3. Frais d'inscription. (Voir Art. 3.11, du RSG des Prescriptions ASAF)

- Le droit d'engagement pour les Div. 1, 2 et 3 s'élève à 310 €
- Le droit d'engagement pour la Div. 4 s'élève à 360 €
- Le droit d'engagement pour les Div. Prov'Historic (PH Classic et S/R) s'élève à 270 €
- Le droit d'engagement pour la Div. Histo-Démo s'élève à 200 €

Si le concurrent refuse la publicité de l'organisateur, ces droits pourront être majorés de 25%, sauf pour les divisions "Prov'historic", et « Histo-Démo» (voir art. 5 du RTG).

5.4. Remboursements

1. Remboursement lorsque le nombre limité d'engagés est atteint

Un concurrent inscrit régulièrement et qui :

- a) ne serait repris ni sur la liste des concurrents acceptés, ni sur celle des réservistes (soit, qu'il ne l'aurait pas souhaité, soit que le chiffre maximum serait déjà atteint), se verrait remboursé de la totalité de ses droits d'engagement et ce, dans les 10 jours qui suivent l'attribution des numéros
- b) ayant accepté d'être réserviste, ne serait pas autorisé à prendre le départ, se verrait automatiquement remboursé de 80% des droits d'engagement et ce, dans les 10 jours qui suivent l'épreuve.
- 2. Remboursement en cas d'annulation
- En cas d'annulation de l'épreuve, les concurrents se verront remboursés de la totalité de leurs droits d'engagement dans les 10 jours qui suivent l'attribution des numéros.
- Si l'annulation de l'épreuve est consécutive à un cas de force majeure imprévisible ou inattendu (catastrophe naturelle, événements extérieurs fortuits, etc.) jugé comme tel par le Collège des Commissaires Sportifs, l'organisateur pourra conserver un montant égal à 20 % du droit d'engagement, si l'épreuve n'a pas débuté.
- Si elle a débuté, il pourra conserver la totalité des droits.
- Toutefois, le cas échéant, la partie de l'engagement qui aurait dû être affectée au paiement des primes d'assurances (et qui ne seront pas dues à l'assureur), devra être restituée aux concurrents.

3. Remboursement dans les autres cas (Voir Art. 9.2.4, du RSG – IMPORTANT)

Tout concurrent engagé (ayant donc payé la totalité des droits d'engagement) et qui ne pourrait prendre part à l'épreuve **pour un cas de force majeure (à justifier**)**, **DOIT** signifier son désistement par écrit à l'organisateur (Fax ou mail, autorisés).

A cette seule condition, il se verrait :

- a) remboursé de l'intégralité des montants versés (et ce, dans les 30 jours suivant la fin de l'épreuve), pour autant que la signification de ce forfait parvienne à l'organisateur avant la fin de la période d'engagement à droits simples ;
- b) remboursé de la moitié des montants versés (dans le même délai que ci-dessus) si la signification du forfait parvient à l'organisateur après la clôture des engagements à droits simples mais avant le moment de l'ouverture du secrétariat de l'épreuve.
- Si ce désistement intervient après l'ouverture du secrétariat de l'épreuve, les droits d'engagement payés resteront la propriété de l'organisateur.
- ** En cas de litige concernant la réalité du cas de force majeure, c'est le C.A. de l'ASAF qui tranchera sans appel.

5.5. Attribution des numéros (voir Art. 7, du RPR)

L'attribution et l'affichage des numéros de départ auront lieu le jeudi 4/08/2016 à 20h30,

à la TAVERNE DE LA JEUNESSE, rue Pauline Hubert n°32 à 6470 RANCE Tél : 060/730279

Permanence jusqu'à 22 h ensuite, voir :

http://cindydelrue.wix.com/ecurie-automobile-rancoise et http://users.skynet.be/sportauto/

Les numéros, en Divisions 1, 2, 3 et 4, seront attribuées de 1 à 200; en Division PH – SR, de 201 à 250; en Division PH - Classic, de 251 à 299; en Division Histo-Démo, à partir de 300.

Art. 6. Reconnaissance – Ravitaillement - Assistance

A) Reconnaissance (voir Art 9 du RPR)

La reconnaissance du parcours devra se faire UNIQUEMENT, le samedi 6/08/2016

de 9h15 **uniquement pour les pilotes étrangers ou participant au FIRC** et de 10h15 pour les autres concurrents jusque 18h30 pour les pilotes étranger ou participant au FIRC et 19h30 pour tous les autres concurrents.

Elle devra être effectuée avec des voitures banalisées et identifiables par l'organisateur.

Cette reconnaissance sera organisée pour les concurrents de la Division Histo-Démo endéans le même timing et selon la réglementation en vigueur pour les autres Divisions.

A méditer: A chaque fois que quelqu'un contrevient aux règles en matière de "reconnaissances", il apporte un argument supplémentaire à la thèse de ceux qui veulent voir interdire les rallyes.

Si l'envie vous vient d'enfreindre ces règles, demandez-vous, avant de passer à l'acte, si, vraiment, vous voulez être, ne serait ce qu'en partie, responsable de la disparition de votre sport préféré.

Des juges de faits, dont l'identité suit, seront affectés à la surveillance des reconnaissances, AVANT, pendant et APRES le timing autorisé. Leurs jugements, entérinés par les Commissaires sportifs présents à l'épreuve, seront sans appel.

N.B.: Les licenciés qui supposent être amenés à emprunter le parcours pour une raison valable, ont donc intérêt, pour éviter tout malentendu, à se faire connaître auprès de l'organisateur.

<u>Identité et attributions des juges de faits :</u>

DELRUE CINDY, NICOLAS HERVE, DOFFIGNY MICHEL, HANNOTEAU FREDERIC, MATON ROBERT, KRONER ANDRE, LECHIEN CHARLES seront affectés à la surveillance des reconnaissances avant, pendant et après le timing autorisé.

Ils vérifieront également le respect ou le non-respect de la zone d'assistance, ainsi que l'utilisation des bâches imperméables.

B) Ravitaillement (Voir Art. 2.1.4, du RPR)

Station service accessible sur la liaison du TRC EC4/8/12 vers le parc d'assistance, soit située sur la N59 route de Mons à 6470 Sivry.

C) Assistance (voir Art. 14 du RPR)

Lors de l'épreuve, les assistances se feront obligatoirement aux seuls endroits renseignés dans le roadbook, soit sur la Grand-Place de Sivry s'étendant vers la rue Godart, vers la rue La-Haut (avec le parking du terrain de foot). Le parking du CPEN (ancienne gare de Sivry) est réservé pour la petite assistance de 5' autorisée avant la EC1, cet emplacement est autorisé mais facultatif.

Il est donc clairement entendu qu'en dehors de ces zones, seules, des réparations ou mises à niveau <u>effectuées par les membres de l'équipage, utilisant du matériel ou des produits embarqués</u> et avec les moyens du bord, seront autorisés (sauf ravitaillements en air, eau, huile, carburant, auprès des stationsservice autorisées par le règlement particulier de l'épreuve).

ATTENTION: Tout embarauement de carburant à bord de la voiture dans des bidons mobiles est INTERDIT.

En cas d'infraction à ces règles, la mise hors course sera immédiatement prononcée.

IV CENTRE DE L'EPREUVE

Art. 7. Parc fermé (voir Art. 15.1, du RPR)

Situation du parc fermé de départ et d'arrivée : dans la pelouse de la salle communale de Sautin (à défaut de mauvais temps, autour du kiosque devant la salle communale).

Art. 8. Vérifications techniques (voir Art. 3, du RPR)

<u>Les VT préliminaires</u> **auxquelles seront soumises les voitures de TOUTES les Divisions**, auront lieu le 6/08/2016 à partir de 15 heures, suivant l'heure indiquée sur la feuille des "Vérifications" ou suivant le timing défini ciaprès : véhicules Histo-Démo, véhicules étrangers ou participant au FIRC et les autres concurrents

Emplacement: sous le chapiteau

Rappel: Si un véhicule a été refusé lors des vérifications techniques du samedi, il est interdit d'en présenter un autre en remplacement aux vérifications complémentaires du dimanche matin (voir Art.3.11, du RPR)

<u>Les éventuelles VT finales</u> (ou approfondies, en cours d'épreuve) se dérouleront à l'emplacement ciaprès désigné : aux entreprises CANIVET, rue du Centre n°19 à 6470 SAUTIN

Les VT obligatoires en cas d'accident ou d'abandon

Si, lors d'une compétition, un véhicule abandonne ou subit une sortie de route avec impact de quelque nature ou importance que ce soit (même sans dégâts causés apparents), il **devra** être présenté aux Commissaires Techniques de cette compétition dès la fin de la boucle en cours.

Emplacement des VT après abandon ou sortie de route :

aux entreprises CANIVET, rue du Centre n°19 à 6470 SAUTIN

Art. 9. Vérifications administratives

A) Contrôle administratif obligatoire

Dans la salle communale de Sautin le samedi 6/08/2016 de 10h à 14h30 (à partir de 9h pour les pilotes étrangers ou participant au FIRC)

Documents à présenter :

- Carte d'identité
- Permis de conduire
- Licences "Sportive" ASAF ou VAS
- Licences RACB Sport

ATTENTION: En dehors des licences "1J-L" (Histo-Démo), "1J-B" et "1J-A4" (équivalentes aux licences "L", "B" et "A4"), il n'existe pas d'autres types de licences d'un jour pour les rallyes de type "B" et "B-Short". En ce qui concerne les concurrents devant détenir une licence supérieure, **seuls** ceux détenteurs de licences annuelles préalablement acquises, seront donc admis au départ (Voir art. 2.2.10 du RSG).

L'épreuve étant inscrite au calendrier OPEN (E.N.P.E.A.), elle est ouverte aux licenciés nationaux belges sous le couvert de leur seule licence RACB Sport. Les licenciés étrangers porteurs d'une licence "Nationale" ou "Internationale", seront également admis au départ sous le couvert de leur seule licence étrangère, à la condition qu'une attestation délivrée par leur ASN de tutelle, de participer à l'épreuve concernée, soit jointe à leur engagement (Voir Art. 2.1.2, du RSG).

N.B.: Une autorisation permanente de l'ASN, figurant sur la licence est acceptable également.

Le coéquipier <u>(obligatoirement le même durant tout le meeting</u>) d'une voiture inscrite en Division "HISTO – DEMO" **ne peut être mineur** ; il doit avoir atteint l'âge de **18 ans**.

D'autre part, aucun passager, autre que le coéquipier repris sur la liste des équipages qualifiés ne pourra intégrer la voiture, à aucun moment de la manifestation.

B) Récupération des licences

En cours d'épreuve et fin d'épreuve :

Au secrétariat dans la salle communale de Sautin

La récupération des licences est possible dès l'arrivée du concurrent, après présentation de sa voiture au préposé de la Commission Technique, jusqu'au moment se situant une heure après l'ouverture du parc fermé.

Une somme de **25** € pour frais administratifs (par licence non récupérée) sera réclamée par l'ASAF aux concurrents ayant omis de récupérer leur licence (Voir Art. 2.2.12, du RPR).

V. DOTATION

Art. 10. Proclamation des résultats

9.1. La proclamation des résultats et la remise des trophées se dérouleront le 7/08/2016 au Chapiteau situé à côté de la salle communale de Sautin au plus tôt 30 minutes après l'officialisation des résultats 9.2. Des Trophées seront distribués **successivement**, comme suit :

- Trophées du FIRC
- Trophée « Le Chti Chevrotin » remis par le Bourgmestre au pilote le plus spectaculaire
- Trophée « La Chtite Chevrotine » remis par le Bourgmestre à une co-pilote au grand choix
- 3 Premiers de la Division PH S/R
- Premiers de chaque classe de la Division PH Classic (16-17-18)
- 3 premiers de la Division PH Classic (classes 16-17-18 confondues)
- Première dame au classement général Div. 4
- 3 Premiers de chaque classe de la Div. 4 (pilote et copilote)
- 3 premiers de la Div. 4 (pilotes et copilotes)
- Première dame au classement général Div. 1-2-3 confondues
- Inter-écuries: (voir Art 11 du RSG) (calculé sur le classement de la Division 4)
- Inter-écuries: (voir Art 11 du RSG) (calculé sur le classement des Div.1-2-3, confondues)
- 3 Premiers de chaque classe des Div. 1-2-3 (pilote et copilote)
- 5 premiers du classement des Div. 1-2-3 confondues (pilotes et copilotes)

VI. POINTS DE CONTACT

Art. 11. Permanences

- Jusqu'au 5/08/2016 à 19Heures DELRUE Cindy, Av. Eléonore d'Autriche n°3 à 5660 MARIEMBOURG GSM 0495/242514 ou privé 060/313037 <u>cindydelrue55@gmail.com</u> DOFFIGNY Michel, rue Pauline Hubert n°35 à 6470 RANCE GSM 0478/321361 ou privé 060/411043 <u>m.doffigny@skynet.be</u>
- A partir du 06/08/2016 de 9h à 22h et du 07/08/2016 de 6h à 23h Au secrétariat au 060/455439 ou 0495/242514 ou 0478/321361

Art. 12. Tableau d'affichage

A l'intérieur du chapiteau, sur le panneau en bois

Pour les résultats en ligne :

http://users.skynet.be/sportauto/ http://www.csaphainaut-live.be/live/

VII. DIVERS

- A) Road-book d'assistance. Panonceaux "assistance" (Voir Art. 17, du RPR)
- B) Programmes:

le samedi 6/08/2016 dès 10h s'adresser au chapiteau au prix de 2€ avec la carte détaillée et la liste des engagés (entrée gratuite sur les EC)

C) Restauration, Hôtels:

Petite restauration sur place et dans l'entité de Sivry-Rance

Hôtes et gîtes s'adresser à l'Office du Tourisme https://officetourismesivryrance.wordpress.com/

Grand Rue n°22 à 6470 RANCE Tél : 32(0)60/41.20.48

VIII. APPROBATIONS

Art. 13.

En ce qui concerne les articles non repris au présent règlement, les textes des dernières Prescriptions de l'ASAF seront d'application.

Art. 14.

Tous les cas non prévus, tout litige et toute contestation seront tranchés par la Direction de Course en accord avec le Collège des CS.

Le règlement a été approuvé par :

- SMOOS Cédric (Lic. ASAF n°255) pour la CSAPH, en date du 22/05/2016
- PUISSANT Jean-Claude (Lic. ASAF n°957) pour l'ASAF, en date du 07/06/2016

La licence d'homologation du parcours a été délivrée par : LIMBOURG Eddy, (Lic.ASAF N° 311), en date du 17/05/2016

Ep		́е:	RA	. B				RIE CHE				BILE	RAN	1C	OISE	N°
								16 Au 0 che 3 à				POSTALE	UNIQL	JEME	ENT)	
								VEES A L								
Eı	ngage	men	t reçu			ement			Ord			Division*			Seuls, les pilotes préin	B. Thiry Scrits auprès de l'ASAF (Chpt FWB, seulement)
Le	/.		′		Le	/	/					Classe *				
	LOTE souss				EUF	? (re	nplir	en cara	ctères	s d'imp	orimer	ie, svp)				
Nor				<u>, </u>				/ «	•	eudon	•		Pré 	nom		Homme / Femme
															N°	·
	de pos							alité :								
													si le no	ombr	e maximum d'engag	iés est atteint.
	ASA	F						VAS			N° L	icence	Ту	эе	E	curie
	ВТ	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV						
$\overline{\mathbf{V}}$																
)TE	PAS	SA	GEF	≀ (rei	mplir e	en cara					Dró	nom		1
Nor									•	eudon	•		Pie	пош		Homme / Femme
								/ «								
															N°	·
Cod	de pos	tal:.					Loc	alité :								
Si r	ous d	evons	s vous	con	tacte	r: N	°. Té	I/ GSM	l :		E	-mail :				
	ASA							VAS			N° L	icence	Ту	эе	E	curie
	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	O۷	VB	WV						
✓		Ш		Ц					Ц							
<u>VE</u>	HICUL	<u>E :</u> M	larque	e :					. Тур	e:			F	Plaq	ue n° :	
Ann	ée de	cons	tructio	on : .		Cł	nâssi	s :						Cyli	ndrée :	сс
Divi	sions					Division	on 1	Classe		Min. A4			in. A4		Classe 3	Min. A3
	et 4					Divis	ion 2	(0 à 14 <u>Classe</u> (0 à 14	4	Min. A4	Clas	e 1400 à 1600 cc) se 5 Mi e 1400 à 1600 cc)	in. A4	Class (+ de		10 cc) 11asse 7 Min. A3 11 de 2000 cc)
						Division		Classe (0 à 14 Classe	00 cc)	Min. A4	Clas	e 1400 à 1600 cc) se 13 Mir	n. A3	Class (+ de Classe	1600 à 2000 cc) (-	lasse 11 Min. A3 H de 2000 cc) lasse 15 Min. A3
								(0 à 160			(+ de	e 1600 à 2000 cc)		(+ de 2		Div. 1 ou 2, + de 2500/3000cc) neus de tourisme)
Divi	ision		н с			t Pl	H S	(+ de 13	300 à 16		(+ de	e 1600 à 2000 cc)		`	2000 cc) (**	vivision S/R Min. A3 Foutes cylindrées)
Divi	sion	Н	isto-[Dém	10			Tout	es c	cylind	drée:	s - Licenc	e mir	nim	ale: R (VAS), L	ou 1J-L
sign Aprè certif qu'au Spor dopa	ature: s avoir ions qu ucune n tives, de ge qui r	"Je m pris c e les p nodific estinée nous s	l'engag onnaiss présente ation no es à en eraient	ge sur sance es dor on au vérifi impos	du rennées torisée er la c sés pa	nneur a ègleme sont e e n'y a conforr ar l'orga	à ne pent pa exacte: a été a mité. N anisat	oiloter en articulier s. Nous apportée Nous nou eur, par	n auc de l'é certifie . Nou us enç un Of	une ci epreuve ons su is auto gageon ficiel o	rconst e susn r l'honr risons is, en c u par le	ance". ommée, nou neur que le ve l'ASAF à effo outre, à nous es autorités c	s nous éhicule de fectuer to soumet compéte	enga est co outes tre à ntes.	geons à en observer onforme à la dernière r les vérifications repris	toutes les prescriptions églementation de l'ASAF ses dans ses Prescriptio d'alcoolémie et contrôle
					-							la mention "Lu				

Signature du pilote Signature du co-pilote

EPREUVE: BOUCLES CHEVROTINES Date: 6 et 7 août 2016										N°:					
Date: 0	<u> </u>	out 2	010		VF	RIFI	CATI	ONS	•						
	Renseig	nemen	ts d'ider	ntificatio		ompléter				nt le re	nvoi du (docum	nent.		
PILOTE															
Nom :							Prénon	n:				9	Signat	ure :	
Si pseudonyn	ne:«				»										
Province :			ASAI	F				VAS			Nº Li	cence	: T	уре	
$\overline{\checkmark}$	BT	HT	LG	LX	NA	AN 🔲		ov	VB	WV					
COPILO	TE (r	emplir en	caractère	s d'imprin	nerie, sv	vp)					I		I		
Nom :							Prénon	n:				Š	Signat	ure:	
Si pseudonyn	ne:«				»						•		•		
Dues de ce	DT	UT	ASAI		NIA.	481	1.7	VAS	\/D	1407	Nº Li	cence	: T	ype	
Province : ☑	BT	HT	LG	LX	NA	AN 🗆	П	ov	VB	WV					
Le Pilote ci-d						_					seulem	ent)		\Box	
									(0p.			,		<u> </u>	
VOITUR					ie, svp)	1				T		T		1	
Marque - Ty	pe		N° Plac	que		N° de c	hâssis			Cylin	drée	Divis	sion	Class	se
			••••								CC				
Compagnie d'	assurar														
N° de portière	/ Car		SERVE	A LA CO	IMMC	SSION T	ECHNIQ	UE ET A							
Pare-brise feu	•	OUL AV						Foncti			s des		2 S		
	illete							Fonctionnement des freins							
Eclairage Documents de	hord							Anneaux de remorquage Autocollants ASAF							
Réservoir d'es									Passeport ASAF PH N°						
		icatio	n d'es	conc	•			Vêtements (Combinaison)							
Tôle pare-feu	<i>-</i>		ii u es	SELIC	<u> </u>			Divers :							
Arceau de séc	-							-							
Ceintures de s	sécurité	/ Harn	ais					Confo	rmité c	le clas	se				
Batterie								Confo	rmité c	le divis	sion				
Extincteur								Challenge B. Thiry (à vérifier)							
Appui-tête								(Modifier évtlt la liste des engagés)							
Casque/ HAN	S											Е	EN OF	RDRE	
Fixations dans	s l'habit	tacle						NON CONFORME							
Publicités sur	vitres							Commissaire Technique							
Rétroviseurs l	Ext. / Iı	nt.						Licenc	Licence N°:						
Ornement ext	érieur							Nom/	Cachet	<u></u>					
Echappement															
Protections de	es tuyaı	uteries													
Poids								SECR	TARIA	T DE L	'ORGAN	ISATI	ON:		
	Elarg	isseu	rs de	voies											
Pneumatiques	5							1							

EPREUV				CHEV	ROT.	INES	•			.	NO -			
<i>Date</i> : 6 6	et 7 ac	oût 20)16								V° :			
	V	ERI	FIC	AT.	ION	IS (I	Divi :	sion	His	ito-	Démo)		
	Rensei	gnemen	nts d'ide	ntification	on à co	mpléter	par le c	oncurr	ent avai		ıvoi du docu			
PILOTE	CO	NDU	CTE	UR (remplir er	n caractère)					
Nom :							Prénon	n :				Signa	ture :	
Si pseudony	<u>me:«</u>				»						T			
			ASAF					VAS			N° Licen	ice	Туре	
$\overline{\checkmark}$														
COPILC	TE/	PAS	SAG	ER ((remplir e	n caractère)			6:		
Nom :							Prénon	1 :				Signa	ture :	
Si pseudony	me:«		ASA		»			VAC			NO Licon		Trend	
Province :	BT	HT	LG	F LX	NA	AN	LI	VAS OV	VB	WV	N° Licen	ice	Туре	
												.		
<u> </u>														
	Toutes	cylind	rées c	onfon	dues -	Licenc	ce mini	imale	: R (VA	S), L o	υ 1J-L			
VOITUI	PF (ron	anlir on ca	ractòres d	l'imprimar	rio cura)									
Marque - T			Plaqu			e châss	sis		1 ^{ère} Aı	nnée d	e fabricati	on		
Compagnie	d'assur	ance:						Police	n° :				ı	
		İ	RESERV	E A LA	СОММІ	SSION	TECHNI	QUE ET	A L'OR	GANIS	ATEUR			
Documents	de bord													
Eclairage														
Ceintures de	e sécurit	é / Harı	nais											
Extincteur														
Casque														
Pneumatiqu	es													
								Dive	rs:					
												⊏NI	ORDRE	
											NO		VFORME	
							\perp		Co	mmiss	saire Tech			
								Lice	nce N°		and reen	que	-	
								Non	/Cache	<u>et :</u>				
							1	SEC	<u>KETARI</u>	AT DE L	<u>L'ORGANISA</u>	MOTTA	<u>:</u>	